Trois Rivières
Communauté de Communes

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2015

2015,

Une communauté de communes appelle forcément une communauté de destin.

En créant, en 1992, les **communautés de communes**, puis les communautés d'agglomérations, le législateur a permis aux 36 000 communes françaises de partager un même destin, celui d'un **espace géographique,** d'**un territoire,** et, surtout, **d'un bassin de vie**.

Au pays des Trois-Rivières, **la coopération intercommunale est ainsi devenue une réalité depuis bientôt 20 ans**. Ici**,** ce qui rassemble les vingt-six communes est, en effet, plus fort que ce qui aurait pu nous diviser !

Cet **esprit communautaire** demeure donc, année après année, l'expression forte et unanime d'une **communauté d'hommes** et **de femmes.** Partout, **la complémentarité** y favorise l'action !

Ce débat d'orientations budgétaires constitue **une nouvelle occasion d'affirmer cette volonté communautaire mais, tout autant, de favoriser le développement global des Trois-Rivières**.

L'année 2014 n'a d'ailleurs pas dérogé à la règle avec les **premiers travaux d'aménagement de Blangy**, le **raccordement du réseau d'assainissement** de Saint-Michel à celui d'Hirson ou encore **l'extension de la déchetterie**.

En 2015, cet **effort d'équipement sera poursuivi** en le concentrant sur trois priorités : le **développement économique, durable** et des **nouvelles technologies**.

Dans le domaine économique, l'exemple d'**Orial** témoigne de cette **stratégie volontariste en matière d'immobilier d'entreprise,** solution efficace pour **ancrer durablement des entreprises** sur le territoire.

Après avoir contribué à **résorber une friche industrielle** et à **accompagner l'entreprise dans son développement** avec, à la clé, **60 emplois, l'intercommunalité poursuivra cet effort de réhabilitation** en 2015 avec **l'aménagement d'un quai**.

Dans le même esprit, la Communauté **accompagnera également le développement des entreprises locales** et **favorisera de nouvelles implantations sur les trois zones d'activités économiques**.

De plus, la présence d'une main d'œuvre motivée et qualifiée contribue à leur **attractivité**. A ce titre, l'existence d'un PLIE constitue une chance. Désormais, intégré à une Association départementale, il **sera reconduit en 2015 pour un nouveau programme triennal** soutenu par le Fonds Social Européen.

Cette année, le développement économique sera également marqué par une **forte empreinte touristique.** Cette opportunité de **diversification économique** a connu sa première concrétisation **en 2003 avec l'ouverture de l'Ile Verte** dont 2014 marque un **nouveau record de fréquentation avec 167 000 entrées** et l'ouverture du nouveau centre de remise en forme et de bien-être.

Aux côtés de l'opération de valorisation de Courquain avec ses 68 000 visites, **Blangy constitue l'opération touristique majeure de 2015.**

Avec un **investissement global de 4,4 millions d'euros,** ce site naturel essentiel de la Thiérache, grâce aux cofinancements de l'Europe, de l'Etat, des Conseils régional et général à hauteur de **1,9 million,** disposera d'une **base de loisirs** propice au développement des activités de pleine nature. Ses **vingt résidences de loisirs** représentent une **centaine de lits** destinés à une **clientèle familiale**, de **groupes** et **d'entreprises.**

De la même manière, dans le domaine du **développement durable, la préservation de l'environnement occupera une place essentielle. Elle s'inscrit** dans la poursuite de l'ensemble des actions inscrites au **Contrat global** signé en 2012 avec **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**.

Parmi les **dossiers environnementaux** de l'année, une réflexion relative à la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est engagée.** Cette **lutte contre les inondations** ne peut, évidemment, être **gagnée** par une **commune seule** mais bien encore une fois par un **bassin élargi à plusieurs départements**.

Autre priorité, celle des **nouvelles technologies**.

Depuis plus de dix ans, **la Communauté de communes s'est engagée dans leur promotion**. Aujourd'hui, il convient d'aller plus loin. Après **l'expérimentation de la Wi-Fi libre** ouverte à tous les collégiens, lycéens et aux autres utilisateurs du web, la Communauté de communes sera également partie-prenante du futur **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique,** piloté par le Conseil général.

Plus que jamais, **le numérique apparait comme une nécessité incontournable.** Confiée à l'USEDA, cette opération devrait débuter en **2016 avec les premiers travaux** en faveur du **déploiement urbain de la fibre optique.**

Enfin, la **mise en place d'une école des métiers du web est à l'étude**. En effet, le **recrutement** de **nombreux programmeurs** de **lignes de code** nécessite de former les jeunes et de les préparer à profiter de ce **formidable gisement d'emplois.**

Aussi, la Communauté entend **promouvoir avec le pôle « Euratechnologies » une formation spécifique destinée aux jeunes du territoire** à partir du niveau BAC et d'étudier l'implantation d'un **« incubateur »** de **nouvelles entreprises.**

Si en 2015, l'accent sera donc mis sur les développements économique et durable, **la Communauté de communes ne renoncera pas pour autant à ses actions en faveur de l'habitat** avec la montée en puissance du Programme d'Intérêt Général, le **« Pass-Energie »,** du **Contrat de ville** signé, lui aussi, courant 2015, le **développement éolien** avec la multiplicité des projets d'implantation, alors que **l'avènement** de la grande région **Nord-Picardie**, nous invite à élargir plus encore notre réflexion et notre solidarité pour parler d'une **seule et même voix.**

De même, appelée à réfléchir sur la **mutualisation des moyens** à laquelle nous appelle la loi « ALUR » avec le transfert automatique de la compétence des **Plans Locaux d'urbanisme à l'Intercommunalité**, les Trois-Rivières constituent le cadre idéal pour le futur **Schéma de mutualisation** des **moyens** et des **services communaux.**

Voilà pourquoi, ensemble, il importe de **préserver** ce jeune outil qu'est l'intercommunalité et nous appuyer sur une Communauté qui a **su créer de la richesse** et, surtout, **la partager** !

Le Président,

Jean-Jacques THOMAS.

DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES *5*

Une péréquation de solidarité en soutien **6**
Baisse programmée de la D.G.F. et contribution au redressement des finances publiques 7
Poursuite de la montée en puissance du F.P.I.C 7
Un schéma de mutualisation des services 8

Analyse de la situation financière et fiscale **8**
Stabilité des dépenses de fonctionnement 8
Des recettes en progression 10
Une capacité d'autofinancement confortée 11
Une saine situation financière 13

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES *14*

Développement économique **15**
Les parcs d'activités économiques communautaires 15
Les opérations immobilières industrielles et tertiaires 16
Animation et promotion économique 18
Soutien aux filières 20

Développement touristique **20**
Constitution d'un pôle touristique 20
La promotion touristique du pays du Maroilles et de la Chimay 22
L'animation, l'accueil et la promotion touristique 24
Le Pays de Thiérache transformé en PETR 25

Insertion, emploi, formation **26**
Poursuivre la dynamique engagée dès 2014 26
Développement des clauses d'insertion sociale 27
Renforcement de l'accès à l'emploi 27

Habitat et urbanisme **28**
Renouvellement de l'opération « façades » 28
Un nouveau Programme d'Intérêt Général 28
Le Plan de communication «Habitat » 29
La planification des documents d'urbanisme : une compétence 30
L'instruction des autorisations d'urbanismes : une nouvelle donne 30
Expérimentation du concept éco-logement en Thiérache 30
« Picardie Pass Rénovation » 31

Aménagement et cadre de vie **32**
Un aménagement équilibré du territoire 32
Amélioration du cadre de vie 33
Des locaux adaptés aux besoins 35
L'agenda d'accessibilité programmé 35

Environnement **35**
Le Contrat Global pour l'Eau 35
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 38
La gestion des déchets ménagers 38
La démarche « Natura 2000 » 39
La GEMAPI : vers une nouvelle gouvernance de l'eau 39

ORIENTATIONS FISCALES *41*
Revalorisation de 0,9% des bases 42
Pas d'augmentation des taux de fiscalité 42
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) 43

DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES

UNE PÉRÉQUATION DE SOLIDARITÉ EN SOUTIEN

Après cinq années en régime fiscal additionnel, en 2001, le Conseil communautaire institue la **Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.).** Cette initiative aura permis d'accompagner le développement économique communautaire.

Cependant en 2010, avec la **suppression de la taxe professionnelle** et l'avènement de la **Cotisation Economique Territoriale**, la Communauté de communes a du se **familiariser avec un nouveau panier de ressources basé sur une fiscalité mixte généralisée.**

Aujourd'hui le projet de loi de finances pour 2015 se dessine autour de **l'incontournable réduction des déficits publics et du nécessaire soutien à l'activité.** Ce dernier bénéficie d'une **dotation pour soutenir l'investissement local** d'un peu plus de 420 millions d'euros. Il profitera également de **l'augmentation du FCTVA** et de **l'ajustement du taux de remboursement à 16,404 %.**

Le **versant « contribution des collectivités à la réduction des déficits publics »** est sans conteste beaucoup plus conséquent. **L'amputation de la DGF de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017** et de **3,67 milliards** sur la seule année 2015 **touche toutes les collectivités**.

Pour les plus fragiles, les baisses seront certes atténuées par la poursuite de la **montée en puissance de la péréquation**. La loi de finances **ajuste et renforce**, en effet, **les mécanismes de péréquation tant verticaux qu'horizontaux** pour les concentrer sur les **collectivités les plus défavorisées**.

A cet égard, les crédits des **dotations de péréquation intégrées à la DGF augmenteront** de plus de 8,5% et seront crédités de 327 millions d'euros. Les modalités de répartition du **F**onds national de **P**éréquation des ressources **I**ntercommunales et **C**ommunales (F.P.I.C) **seront également une nouvelle fois abordées**.

Au final, les budgets de collectivités locales seront donc soumis à de **fortes tensions en 2015 et durant les années suivantes**. Les **recherches d'économie** déjà engagées et la **mutualisation des services** devront nécessairement être poursuivies et renforcées.

Baisse programmée de la D.G.F. et contribution au redressement des finances publiques

Les relations financières entre l'Etat et les Collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une **« enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'Etat**, dont l'évolution annuelle est fonction de l'inflation (hors tabac). Cette **enveloppe est composée principalement de la DGF, de différentes dotations de fonctionnement et de variables d'ajustement** comme les allocations compensatrices.

Pour 2015, la **baisse de l'enveloppe normée devrait atteindre 6,5%** et se traduire par la diminution de la DGF de 3,67 milliards répartie entre les différentes catégories de collectivités.

Cette **réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017**.

D'après les éléments en notre possession, **la contribution 2015** devrait donc s'établir pour la Communauté de communes des Trois-Rivières à une baisse de **168 269 euros** contre 68 291 euros en 2013. Il convient de retrancher également un écrêtement de la dotation de compensation, l'ex-compensation de la part salaire de la TP, de **13 396 euros.**

Au global, la baisse de recettes prévisionnelles, liées à la DGF, s'établit donc pour 2015 à 181 666 euros.

Poursuite de la montée en puissance du F.P.I.C

Heureusement, que le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C) **assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisées vers les plus défavorisées** avec comme objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à **2%** des ressources fiscales du bloc communal.

Cette progression, déjà prévue dans la loi, **est maintenue**. Le montant 2015 du fonds passe, en effet, de 570M€ à 780M€.

Après analyse, la **Communauté de communes des Trois-Rivières n'est pas contributrice** car son potentiel financier agrégé par habitant est inférieur à 0,9 (0,8186). Par contre, elle semble **satisfaire aux critères d'éligibilité pour une attribution en 2015.**

Au global, la progression attendu du F.P.I.C devrait atteindre 148 891€.

Un schéma de mutualisation des services

Dans ce contexte de rationalisation de la gestion publique locale, **la mutualisation des services est devenue une nécessité.**

Afin d'assurer une meilleur organisation, **l'élaboration d'un schéma de mutualisation sera donc engagée.**

Ainsi, ce rapport comportera un **projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat**. Il doit surtout permettre **d'échanger et de fixer des orientations sur une mutualisation appelée à devenir** un outil important de pilotage et de suivi.

S'agissant des **mécanismes de mutualisation** proprement dits, c'est à chaque **structure de trouver le plus adapté en choisissant parmi les outils existants** : groupements de commandes, co-maitrise d'ouvrage, services communs, bien partagés, services unifiés, mise à disposition de services, convention d'utilisation…..

Cette **réflexion sur les thèmes et les modalités d'application sera donc engagée dès le premier semestre 2015** en concertation avec les communes membres.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET FISCALE

Stabilité des dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses **totales** de fonctionnement **restent stables à -0,05%** avec un **taux d'inflation moyen estimé à 0,5% pour 2014.**

Toutefois, au sein de ses dépenses totales, il convient de distinguer les charges de gestion courantes, des charges financières et des dépenses exceptionnelles.

Les charges de gestion courantes

Elles progressent de **4.49%**(+ 286 975 €). Au sein de ces charges de gestion de services, il convient également de préciser les variations des **charges à caractère général**, des **charges de personnel** et des **autres charges de gestion**.

Les charges à caractère général, soit 38% des dépenses de gestion, **diminuent d'environ 2,12%.** En effet, si **les achats et variations de stocks** (petit équipement, matériel,…) **progressent (29 100 €)** sous l'effet des travaux en régie notamment, **les prestations de services diminueront de 5,84%** avec notamment la fin comptable de certains programmes à vocation économique tel que le « pôle d'excellence ludique », **les diagnostics «Natura 2000 »** mais également le **transfert de la part variable vers la part fixe** du coût de traitement des déchets ménagers.

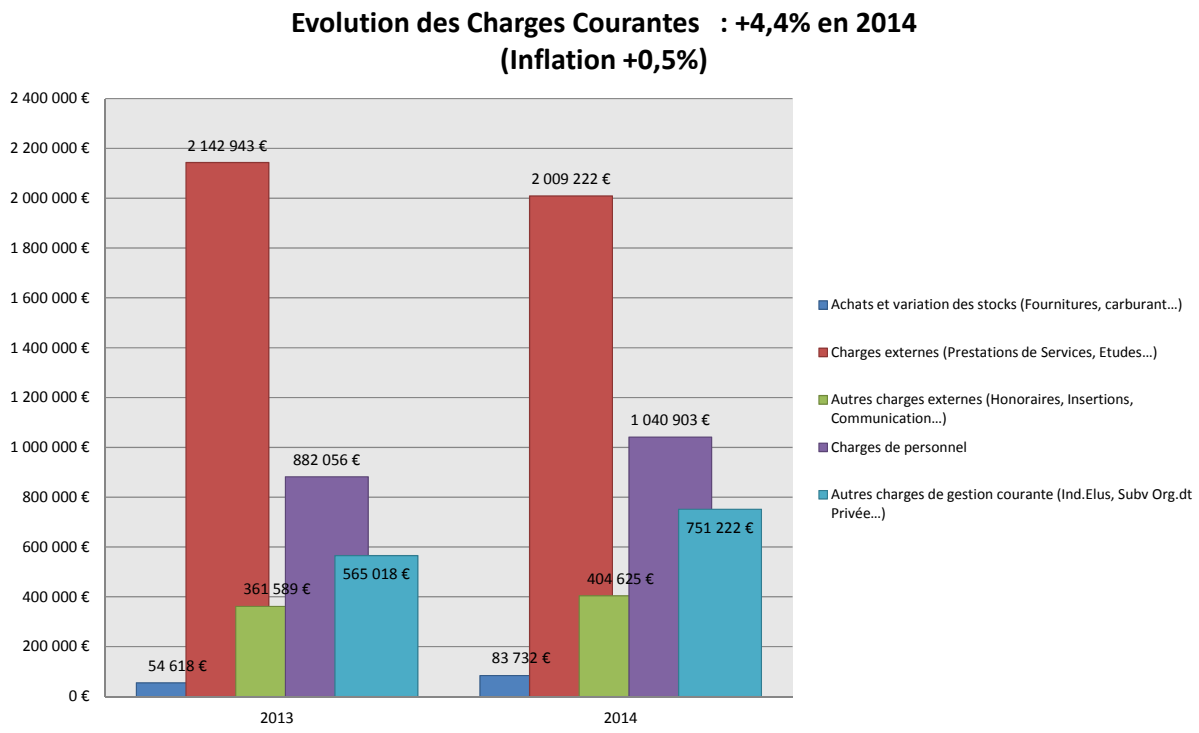

Au global, conformément aux prévisions budgétaires, **les dépenses liées à la gestion des déchets ménagers augmentent, elles, de plus de 7%.** La poursuite programmée de la **hausse de contribution à « Valor'Aisne »** ainsi que la **hausse de la fiscalité** (Tva de 7% à 10%) expliquent en grande partie ces évolutions. Elles sont, malgré tout, compensées par les **recettes et soutiens financiers** à la valorisation et la T.E.O.M.

Des charges de personnel conformes aux prévisions

Les **frais de personnel progressent, conformément aux prévisions, de l'ordre de 14%** sous l'effet de l'**évolution statutaire** des agents, de la mise en place de **prestations d'action sociale** (**prévoyance)** et du **recrutement d'un agent de déchetterie** pour la nouvelle installation.

Plus globalement, la part des charges de personnel correspond cependant à **11,39% des dépenses réelles de fonctionnement,** contre 11,46% en 2013.

Des frais financiers maitrisés et aucune charge exceptionnelle

Les frais financiers 2013 diminuent de 2,62% en raison d'une **maitrise du recours aux lignes de trésorerie** et **d'une tendance à la baisse de la part des intérêts dans les annuités.** En l'absence de nouvel emprunt, cette **baisse** confirme celle de 3,02% enregistrée en 2013.

Enfin, aucune charge à caractère exceptionnelle n'a été recensée en 2015.

Enfin, **la contribution au budget annexe « Centre aquatique et bowling l'Ile Verte »** devrait se limiter à **665 828 € en 2014** (contre 659 200 € en 2013) **grâce aux négociations lors de la nouvelle délégation de service public.**

Des recettes en progression

Les recettes courantes affichent une progression en 2014 avec une évolution de l'ordre de **+3,27% par rapport à 2013.**

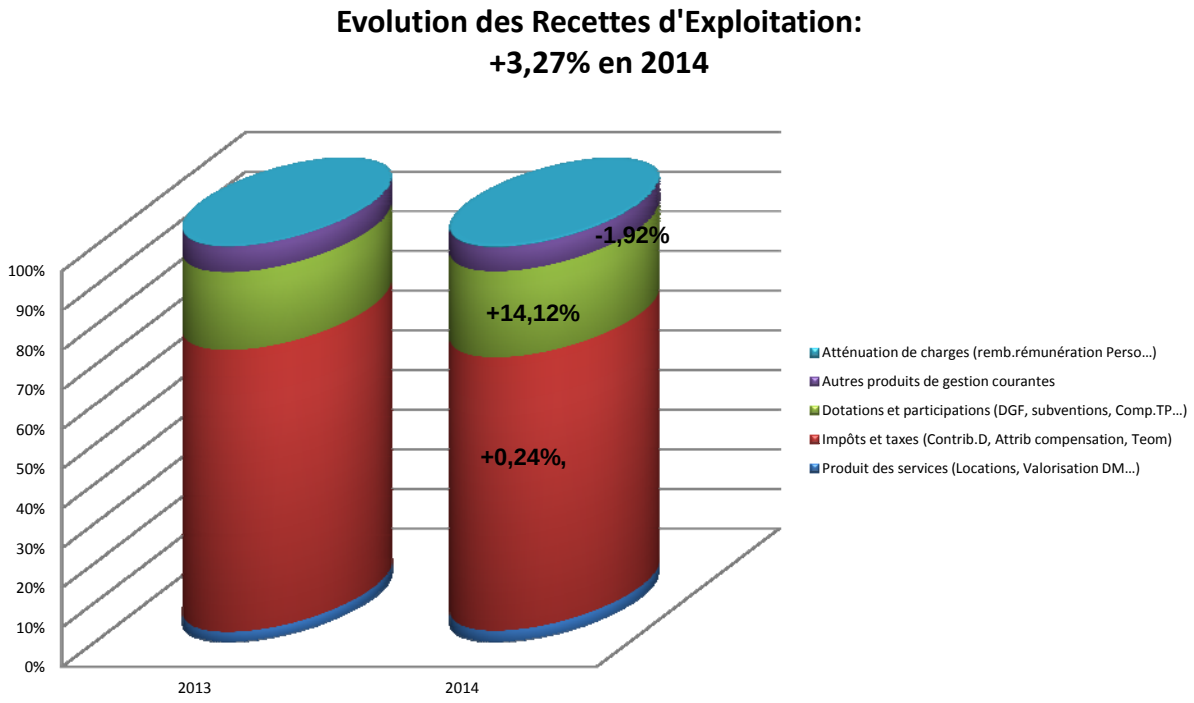

Toutefois, cette évolution met en évidence des **évolutions contrastées.**

Sous l'effet des variations des bases de l'ordre de **0,55%** (contre 2,29% en 2013), **les produits liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères progressent de la même manière. Dans le même temps, les soutiens financiers des éco-organismes diminuent de 6,03%** sous l'effet des baisses des prix de reprise. Toutefois et comme il l'avait été prévu, ces recettes permettent de **faire face à l'augmentation des charges du service** et des annuités générées pour l'extension de la déchetterie.

Globalement, **les contributions directes** (Contribution économique Territoriale, IFER, TASCOM, TEOM…) **sont stables (0,24%) sous l'effet contradictoire notamment de l'évolution favorable F.P.I.C** (+157 787 €) et de **la chute de la Cotisation sur la Valeur Ajouté** (-115 429 €).

Comme prévu**, la Dotation Globale de Fonctionnement a de nouveau diminué de 5,60% (après 2,47% en 2013).** Comme en 2013, il faut souligner **le rôle majeur des dotations de solidarité (F.P.I.C) dans le maintien du niveau des recettes fiscales.**

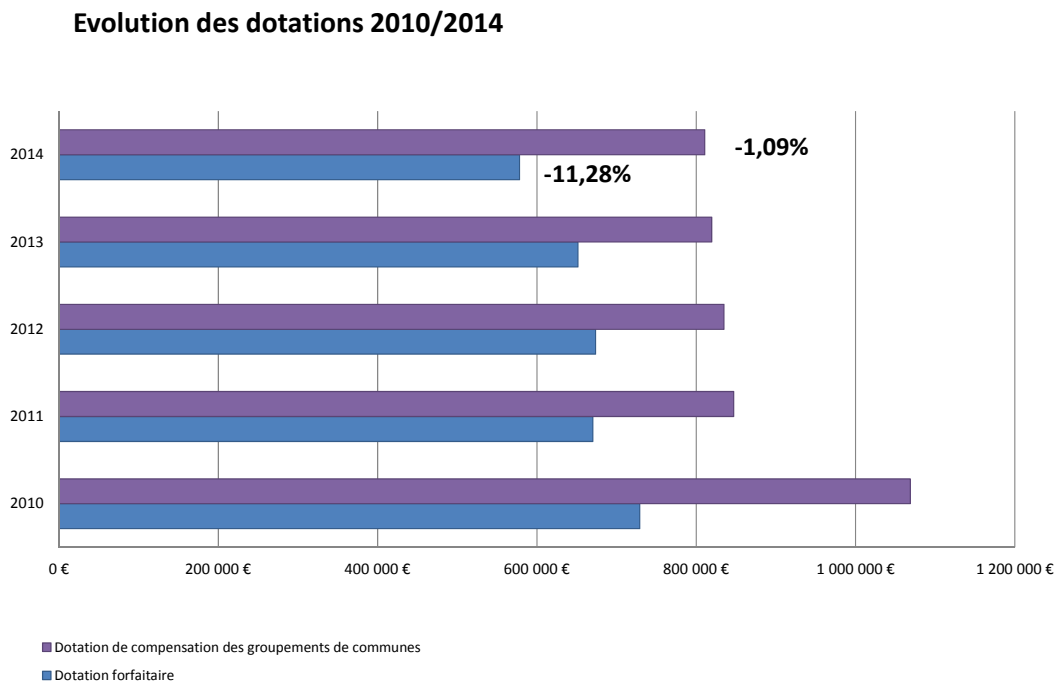

Les subventions et participations, quant à elles, sont logiquement en hausse (+338K€) en raison du rattrapage en 2014 du **versement des subventions européennes au titre du F.S.E pour les actions initiées par le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.**

C'est d'ailleurs ce rattrapage qui permet d'afficher une dynamique des recettes pour 2014.

Une capacité d'autofinancement confortée

Un bon niveau d'épargne

Jusqu'en 2000, malgré une croissance régulière du produit fiscal, **l'épargne de la Communauté de communes s'était réduite** en raison de l'accroissement des dépenses courantes et de **la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.**

Depuis 2001, avec la mise en œuvre de la **Taxe Professionnelle Unique** et la **bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement**, **les ressources financières ont progressé pour contribuer à l'accroissement de la capacité d'épargne.**

Cet autofinancement correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de même nature. **Il constitue, par ailleurs, un excellent indicateur d'indépendance vis-à-vis des banques.**

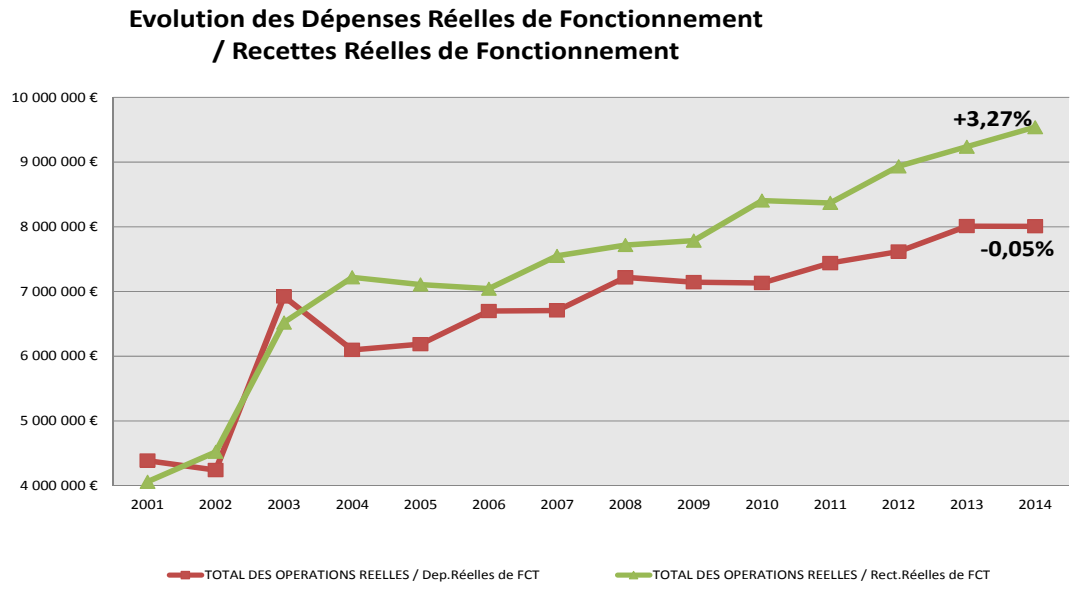

En 2014, **le taux d'épargne brute de la Communauté de communes s'affiche à 16,08% (**contre 13,29% en 2013) en raison de la **stabilité apparente** des dépenses de fonctionnement et de la dynamique des recettes, liées à un **rattrapage des recettes du FSE.**

Un recours à l'emprunt modeste

L'**encours financier** de la Communauté de communes (budget général et budgets annexes à caractère économique) s'élève au 31 décembre 2014 à 6 817 576 €. Il était de **7 416 417 € en 2013, soit une baisse de 8,07% sans nouvel emprunt.**

L'encours financier des budgets assainissement s'établit, quant à lui, à **2 484 965 €** au 31 décembre 2014. Ainsi, deux **emprunts, à taux zéro, relatifs au financement du réseau de transfert** Saint Michel/Hirson, ont été conclus auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour **un montant global de 454 417 €,** sur des périodes de dix et quinze ans.

La structure de la dette de la Communauté de communes des Trois-Rivières **est composée** ainsi **à 56% de taux fixe, classée A1, c'est-à-dire non risquée**. **La nature structurée des autres emprunts (44% de l'encours)** permet une **optimisation du recours à l'emprunt**. En effet, avec des barrières simples et des indices zone euro, **la classification B1 est à retenir sur l'autre moitié du portefeuille.**

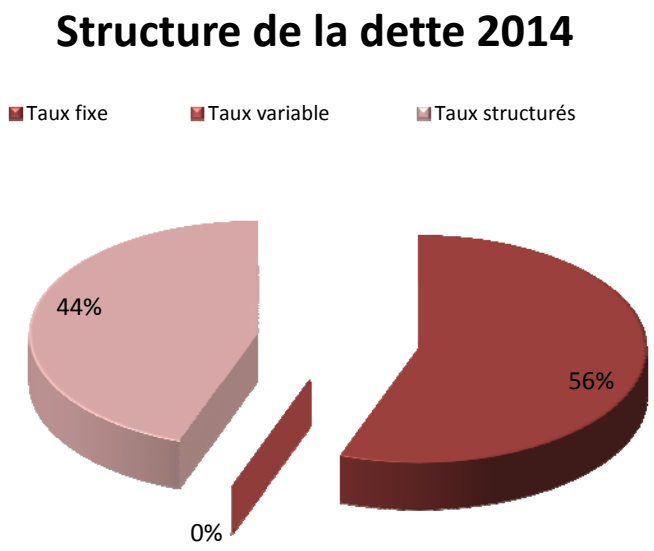

Ainsi, malgré un niveau d'équipement soutenu, **le niveau d'endettement de la Communauté de communes ainsi que sa structure demeurent sains.**

Pour les autres opérations d'équipement, **la consolidation s'effectuera** après la réalisation de l'ensemble des dépenses, pour **calculer au plus juste les besoins en ressources de financement à long terme** nécessairement plus coûteuses. Un **préfinancement** pourra être réalisé par l'utilisation de lignes de crédit.

Une saine situation financière

Malgré un **équipement accru**, les résultats des comptes administratifs démontrent **que la situation financière de la Communauté de communes est saine**.

Depuis plusieurs exercices, l'analyse rétrospective des dépenses courantes comme celui de l'épargne et de l'endettement, souligne également une **bonne capacité d'autofinancement courante**, même si la **capacité d'investissement est appelée à diminuer** à mesure **des efforts communautaires consentis** en matière **d'équipements** à **caractère économique.**

De plus, **la capacité d'épargne prévisionnelle repose également sur le futur niveau des dotations de fonctionnement et de solidarité.**

Enfin, **si l'emprunt constitue une alternative potentielle pour financer de nouveaux projets,** la capacité annuelle de remboursement devra cependant être **mesurée à l'aune du financement** des différents projets. Elle aura également à intégrer les recettes liées aux loyers encaissés au titre des locations immobilières et à **apprécier l'évolution de l'épargne.**

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, l'action de la Communauté de communes concerne essentiellement deux volets distincts mais étroitement liés : **les programmes d'investissement (zones d'activités, immobilier d'entreprises, équipements économiques et de loisirs) et l'animation du tissu économique et touristique**.

Actuellement deux projets sont en cours de **réflexion avec des entreprises**, déjà présentes sur le territoire et qui envisagent de **transférer ou développer leurs activités** sur la zone Rotonde-Florentine.

Les parcs d'activités économiques communautaires

L'aménagement du parc urbain « Rotonde-Florentine »

Depuis 2002, la Communauté de communes a **créé une ZAC unique sur l'ensemble du Parc d'Activités Rotonde-Florentine**. Ces **travaux, divisés en trois tranches,** se sont achevés en septembre 2008, par **l'inauguration de « la Pénétrante »**. La voirie, ainsi créée, assure désormais la **jonction avec la voie qui dessert l'actuelle déchetterie** et la gare d'Hirson.

Avec un coût total de travaux de l'ordre de **7 000 000 €,** dont plus de **4 650 000 €** de subventions, cet aménagement permet désormais **la desserte de plus de 3,7 hectares**.

La SEML « Intégrale » a, pour sa part, en charge la **commercialisation** de ces **terrains** et la **recherche d'investisseurs**. A cet effet, un **document de promotion** de la zone sera réalisé en **2015** et diffusé à l'ensemble des **partenaires économiques** (CCI, Aisne Développement,…). Par ailleurs, **le site internet** de la Communauté de communes est doté de pages actualisées sur **l'activité économique du territoire et des offres foncières et immobilières**.

Aujourd'hui, il est envisagé de **poursuivre cet aménagement au travers de la sauvegarde et la réhabilitation de la tour Florentine.** Ainsi, depuis près de 70 ans, cette construction, **symbole d'un proche passé glorieux**, est resté à l'abandon. Les assauts des intempéries ont lentement dégradé les bétons, mettant en évidence des **désordres de construction toujours plus nombreux**. Des travaux de renforcement et de consolidation sont, aujourd'hui, indispensables pour sauvegarder ce géant, **classé monument historique le 6 novembre 1995.**

Ainsi, **364 000 € seront consacrés à sa rénovation**. Cette opération bénéficiera **du soutien du Conseil régional de Picardie à hauteur de 250 000 €** au titre du CRA. Ces travaux réalisés en concertation avec la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) constituent **une première tranche de réhabilitation**. Une étude définira de manière précise les caractéristiques des différentes phases afin de déterminer le montant total de la réhabilitation à engager.

L'Espace « Batavia-Génetière »

L'offre foncière de plus de dix hectares reste limitée sur les « Trois-Rivières ». En raison des ambitions locales, il est, en effet, **dommageable de ne pas proposer aux investisseurs potentiels un site de plus de 30 hectares**.

Une étude d'opportunité a conduit à retenir une zone proche de la rocade d'Hirson-Buire sur une surface d'environ 100 hectares. Son aménagement s'est développé à partir **de la zone d'activités de l'Epinette**, en confortant **les équipements existants et les conditions de desserte du futur parc d'activités tout en optimisant l'effet de vitrine à partir de la rocade.**

Dans cet esprit, l'aménagement du secteur « Batavia » fut d'abord privilégié. Il concerne un ensemble de 50 hectares dont plus de 60% sont appelés à être commercialisés. **Cette tranche de travaux comprend deux phases successives.**

La première a débuté en 2010 pour un montant de 610 748 €. Elle s'est finalisée en 2011 et a, notamment, permis la **sécurisation** des **installations « Galloo »** ainsi que le passage des réseaux sur la future zone**.** Cet aménagement a fait l'objet d'une procédure de **Zone Aménagement Concertée** (ZAC) et d'une Déclaration d'Utilité Publique.

La maîtrise foncière de cette zone reste néanmoins un **préalable indispensable** à son aménagement. **Dès qu'elle sera propriétaire de l'ensemble des terrains**, la Communauté pourra envisager une seconde phase**,** estimée à près de **2 830 000 €.**

La zone d'activités de la gare à Saint-Michel

Par ailleurs, l'aménagement d'un parking poids lourds sur la zone d'activités de la gare à Saint-Michel a permis de **répondre aux besoins** de **l'entreprise de transport « Roucoulet »**.

En 2011, 19 000 € de travaux ont été réalisés pour maintenir à niveau la structure et ainsi pérenniser l'activité du site. En 2012, d'autres travaux d'élagage ont été finalisés. Le **bail a d'ailleurs été reconduit** en novembre 2013 pour une durée de trois ans. Enfin, des travaux de réparation en 2014 ont également permis de **consolider la structure** pour un coût de l'ordre de 10 000 €.

Les opérations immobilières industrielles et tertiaires

Une politique volontariste de bâtiments-relais

La mise à disposition de locaux demeure souvent une solution recherchée par de nombreuses entreprises. Beaucoup préfèrent, en effet, consacrer leurs **fonds propres** à la **recherche**, à la **production** et à l'**activité**. En les accompagnant sur l'immobilier, la Communauté de communes les aide, ainsi, à être **plus compétitives**.

Depuis 1999, **la Communauté de communes a construit trois ateliers-relais d'une surface cumulée de 3.400 m2. Ils sont aujourd'hui tous affectés.** C'est notamment le cas de la société **« Colis Express », qui** à **plusieurs reprises fut accompagnée** par la Communauté de communes et dont le bail se terminera en janvier 2015 avec un renouvellement de trois ans.

De plus, en 2005, **la société «Dutrieux», a également acquis un bâtiment pour y réorganiser** et surtout **développer une activité** à l'étroit au centre-ville d'Hirson tout en **réalisant sur le parc d'activités l'extension du bâtiment initial pour porter sa surface à environ 5.000 m2.**

Enfin, le **troisième bâtiment-relais**, depuis le 1er février 2012, est utilisé pour les besoins propres de la Communauté de communes (stockage de matériels et de bacs de tri) pour sa partie atelier (807 m2) alors que les 127 m2 de bureaux **sont loués à « Quick-Multi-Services ».** De plus, **un accès direct à la nouvelle déchetterie** a été réalisé afin d'en améliorer le fonctionnement.

A l'évidence, la **démarche volontariste**, visant à la réhabilitation ou à la construction de tels bâtiments, **favorise l'émergence ou l'accroissement d'activités** industrielles, artisanales ou tertiaires. Il est donc essentiel que la Communauté de communes soit toujours en **capacité d'intervenir** efficacement.

Réhabilitation du bâtiment « Orial » : l'opportunité

L'expérience montre qu'**il est stratégique de proposer aux investisseurs potentiels des réponses immobilières adaptées et réactives.**

La Communauté de communes s'est ainsi portée acquéreur d'un bâtiment initialement propriété de la société « Franpin » à Hirson. D'une surface de **plus de 7 000 m2**, ce site, reconverti en bâtiment-relais, a permis de répondre favorablement à l'entreprise **« Orial »** qui cherchait des **locaux plus adaptés** à son process et à **externaliser** une partie de sa **production**.

En octobre 2008, **« Orial » y occupait une surface de 1.500 m2 à des fins logistiques.** Spécialisée dans la conception et la fabrication d'escaliers et de garde-corps, **l'entreprise a sollicité la Communauté de communes pour accroître cette surface de 5 000 m2 en 2011 puis de 700 m2 supplémentaires en 2012**. Afin de répondre à la demande, l'ensemble du site a été réhabilité en 2010 pour un **coût de 400 000 € HT**. **En 2011, l'ensemble des bureaux** a été, lui aussi, rénové pour un montant de **310 000 € HT. En 2012**, **43 000 € de travaux ont permis l'extension d'un show-room, la mise aux normes de l'électricité et du système incendie.**

Conséquence positive, depuis septembre 2013, l'entreprise occupe totalement le site, soit 1.486 m2 supplémentaires.

En 2014, afin d'optimiser son process, ses flux et son image, « Orial » a de nouveau sollicité la Communauté de communes **dans le but de disposer de quais, de parkings, d'espaces verts et de clôtures. Le montant des travaux, en cours, s'élève à 300 000 € et l'ensemble sera livré en juin 2015.**

L'action de la Communauté de communes a déjà permis d'**ancrer localement la société** avec, à la clé, **le maintien et la création d'un effectif total de 60 salariés.**

Bâtiment saint-michellois : la polyvalence

Plusieurs sollicitations ont également conduit **la Communauté de communes à redonner une vocation économique** au bâtiment qui lui servait de stockage rue Léon Blum, à Saint Michel. **En février 2009, une entreprise saint-michelloise a occupé ce bâtiment-relais afin d'y développer ses activités de charpente**.

Le bail s'est achevé en octobre 2012. Il est maintenant **disponible pour répondre à différentes sollicitations et a d'ailleurs été proposé en 2014 pour un projet d'implantation d'une nouvelle activité.**

Toutefois, il est opportun de procéder à **des travaux de remplacement de chéneaux** et **de modification de toiture** pour garantir l'étanchéité du site.

Bureaux tertiaires au « Sémaphore » : la continuité

D'une surface de 2.400 m2, **le Sémaphore accueille depuis 2008 des sociétés spécialisées dans le domaine tertiaire.**

Pour **s'adapter à de nouveaux besoins**, **trois bureaux d'environ 20 m2 ont été aménagés** durant l'année 2012. Ils ont facilité l'arrivée de quatre nouvelles entreprises : **Vacuflo, Synergie, Emploi 02 et Altédia.**

Fin 2013, 600 m2 ont été aménagés pour accueillir **les services de la Communauté de communes installée en janvier 2014.** L'entreprise **H&B a**, pour sa part, **intégré une cellule plus vaste de 130 m2** afin de répondre à son développement.

En 2015, seules, deux cellules pour une surface d'un peu moins de 90m2 chacune seront disponibles. Elles feront l'objet d'une **promotion particulière** afin d'y accueillir les **entreprises** et les **projets innovants de « web force 3 »**.

Avec dix locataires**, l'effectif total du Sémaphore est de 65 salariés.**

Animation et promotion économique

L'animation et la promotion économique sont essentielles à la diversification économique, mais ce double défi exige **souplesse** et **réactivité.** De même, il requiert **performance** et **innovation** et, nécessite un **partenariat durable forcément respectueux de l'intérêt général**.

Ces multiples nécessités ont donc conduit la Communauté de communes à se doter d'un **outil de développement économique local** et la création en 2008, de la **Société d'Economie Mixte Locale « Intégrale ».**

SEM « Intégrale » : un outil de marketing territorial

Parmi ses missions d'intérêt général, la SEM « Intégrale » a pour objectif la mise en œuvre de **la stratégie de développement économique et touristique** définie par la Communauté de communes.

A ce titre, elle participe à **la consolidation du tissu économique local** et contribue également à **aider les entreprises** à se développer. En partenariat avec les Chambres consulaires et la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre**, elle accompagne également les créateurs.**

Elle est également chargée **de l'accueil des nouveaux investisseurs ainsi que de la promotion et la commercialisation des parcs d'activités et bâtiments communautaires**.

« Intégrale » assure également la **communication économique de la Communauté de communes**.

Elle **innove donc dans la promotion des Trois-Rivières** avec, par exemple, **l'organisation de séminaires** d'entreprises ou les opérations de valorisation autour du film **« Rien à déclarer »**, et lors de **salons professionnels**.

Enfin, grâce aux **partenariats développés en transfrontalier**, notamment avec le groupe « Chimay », est, ainsi, favorisée une **promotion plus directe** des atouts de la Communauté de communes auprès d'**investisseurs potentiels belges.**

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, une **convention d'objectifs** avec la Communauté de communes fut signée en 2008, renouvelée en 2010 et en 2013 pour une durée de trois ans pour un **montant annuel de 340 000 €.**

Maison des Entreprises : un partenariat économique renouvelé

La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre participe, elle aussi, au **développement économique** et **social** de la Thiérache. Elle favorise l'accompagnement des **créateurs** et participe au développement des **entreprises existantes.**

Depuis **2001, 137 projets** ont ainsi vu le jour sur les Trois-Rivières favorisant ainsi la création de **186 emplois** dans des domaines aussi variés que le **commerce** (vêtements, salon de coiffure…), **l'artisanat** (plomberie, chauffage, couverture, peinture…) et les **services** (ambulance, remise en forme…).

Point essentiel, l'ensemble de ces activités bénéficia d'un **soutien financier partagé** entre **l'Europe** (FEDER, Interreg IV, FSE), **l'Etat** (DIRRECTE, Caisse des dépôts et consignations, FNADT), la **Région Picardie**, le **Conseil général de l'Aisne**, la **Chambre de commerce et d'industrie**, les **Communautés de communes** (les Trois-Rivières, la Thiérache du centre, les Portes de Thiérache, la Thiérache d'Aumale, la région de Guise, le Pays de la Serre) et la **Fondation du Crédit Agricole**.

Pour **2015,** la participation prévisionnelle de la **Communauté de communes** s'élève à **35 927 €.** En effet, la réunion avec l'ensemble des six Communautés de communes du territoire couvert par la METS**, déboucha sur une nouvelle règle de répartition,** définie en fonction du nombre d'habitants, **afin de stabiliser l'apport total des Communautés à hauteur 133 000 €.**

Les prêts d'honneur

En **partenariat avec la Chambre des métiers de l'Aisne et la METS,** la Communauté de communes soutient **l'artisanat.**

Depuis **1999, «Aisne Initiative»** multiplie donc son activité en tissant des **partenariats** avec les **structures locales** présentes. Pour mémoire, le **prêt d'honneur sans garantie** et **sans intérêt, remboursable** sur **quatre ans** avec **un an de différé** est destiné aux **créateurs** ou **repreneurs d'entreprise**, relevant du secteur commercial ou artisanal.

Depuis **2001, 39 prêts** ont été accordés sur les Trois-Rivières permettant ainsi l'octroi de **292 162 €** à **34 entreprises locales**.

En **2015**, la Communauté de communes des Trois-Rivières est de nouveau sollicitée à hauteur de 0,20 € par habitant (22734 habitants) soit **4 546 €** pour alimenter ce **fonds d'attribution.**

La valorisation des savoir faire sur Interreg V

En 2014, de nouvelles **actions d'animation et de promotion mais également, d'accompagnement des entreprises, ou encore de formations collectives des chefs d'entreprises et de rencontres** ont été menées.

Par ailleurs, un travail important se développe en partenariat avec la METS et « Hainaut Développement » dans le cadre du futur programme Interreg V.

Il est donc envisager de poursuivre l'aventure économique transfrontalière avec des partenaires historiques mais également de nouveaux : Communauté de communes « Sud Avesnois » et « Ardennes-Thiérache ». Ce projet, probablement déposé au **printemps 2015**, aura pour socle la **valorisation des savoir-faire de Thiérache** et la **mise en œuvre** d'**une** ou **plusieurs filières courtes.**

Soutien aux filières

La filière « Maroilles »

L'**identité d'un territoire** est toujours liée à son **patrimoine** qu'il soit **environnemental, gastronomique, artisanal, industriel** ou **touristique.**

Si la richesse environnementale d'un terroir, avec ses forêts, ses plans d'eau, son bocage, n'est pas délocalisable. En revanche, le **savoir-faire** et les **recettes ancestrales** peuvent **s'exporter**. C'est pourquoi, l'obtention d'un **label AOP** permettrait de **fixer** et d'**identifier la production de Maroilles**. Au travers de ce label, il s'agit également de **reconnaitre** les **producteurs de lait** de Thiérache et **son bocage** mais également d'identifier le terroir thiérachien.

Le nouveau Syndicat du Maroilles (SDM) associe, en effet, les producteurs de lait et les producteurs affineurs AOC dans **un programme d'actions de promotion-communication pour la période 2015-2016**.

La participation prévisionnelle de la Communauté de communes est sollicitée à hauteur de **30 000 € (15 000 € en 2015 et 15 000 € en 2016).**

Dans cet esprit, le Président de la Communauté de communes et la **SEM « Intégrale » interviennent** dans la recherche d'affectataires pour les locaux de la « **Ferme blanche** ». Avec la Communauté de communes, « Intégrale » joue pleinement son rôle de **coordonnateur entre les différents acteurs de ce dossier** : Agence de développement de l'Aisne, liquidateur judiciaire, Chambre d'agriculture ou encore auprès des services de la DREAL.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Constitution d'un pôle touristique

Le **territoire dispose de ressources naturelles remarquables**, variées et préservées (forêt, bocage, rivières), **comme d'un patrimoine culturel riche** (Abbaye de Saint-Michel, églises fortifiées…) et d'un **réel potentiel d'attractivité** grâce à sa position privilégiée (Paris-Bruxelles-Lille-Reims).

Consciente de ce potentiel, la Communauté de communes **souhaite donc investir durablement dans une offre globale de loisirs.** Ce projet se traduit par la structuration progressive d'un **pôle d'excellence ludique** autour du **centre aquatique** et du **bowling**, des **loisirs de pleine nature**, des **centres équestres**, etc.

Depuis plusieurs années, ce pôle s'articule autour de deux champs distincts mais complémentaires : **un volet « équipement » et un autre consacré à « l'animation et la commercialisation».**

Le premier volet « équipement » vise **le développement d'équipements de loisirs compétitifs.** Nécessairement cohérente, mais suffisamment diversifiée, originale mais forcément respectueuse du potentiel local, **cette offre doit être pensée en étroite complémentarité avec celles des territoires proches** de Thiérache, du Nord, des Ardennes et du Sud-Hainaut.

Demain, un nouveau **programme d'investissements pluriannuel renforcera** les **équipements existants** pour justement développer de **nouvelles offres**.

L'aménagement du Domaine de « Blangy »

Formidable opportunité de développement touristique, cet ensemble naturel a récemment fait l'objet d'**une étude globale** sur la base d'un **Schéma détaillé d'aménagement** avec **l'implantation d'une base de loisirs** et la **réorganisation du camping.**

Ce site constitue, donc, un **maillon indispensable du Pôle d'excellence ludique,** et plus particulièrement, du positionnement du territoire sur le **développement de l'activité « sport-détente-nature »**. Cet aménagement **élargira également la clientèle** de touristes, d'individuels, de groupes et de professionnels et de familles. De plus, il **prolongera la saison touristique** de façon significative.

Le montant d'investissement global est estimé à **4 508 000 € HT** dont **1 744 000 € HT** pour la **base de loisirs** et **2 764 000 € HT** pour la **réhabilitation du camping.** Son coût de réaménagement a notamment été revu en raison de nouvelles instructions de la loi sur l'eau et d'autres aménagements.

Secteur classé « Natura 2000 », **Blangy bénéficie d'un environnement naturel d'une qualité exceptionnelle**. Les **travaux ont débuté en 2013** par l'installation des réseaux et la création de la voirie semi-définitive. La **réception** des ouvrages est prévue au cours du **second semestre 2015**.

Quant aux travaux relatifs à la **requalification du camping et la mise en place des chalets locatifs**, ils ont débuté.

Par ailleurs, le lancement de la consultation pour la délégation de Service public pour la gestion du camping et de la base de loisirs interviendra dès le premier semestre 2015 pour un **choix du délégataire au second semestre.**

Le Centre aquatique et bowling « l'Ile Verte »

Pour la Communauté de communes, comme pour l'ensemble des utilisateurs, **le Centre aquatique et bowling « l'Ile verte » demeure une incontestable réussite**, comme en témoigne sa **fréquentation** puisque plus de **100 000 baigneurs** y sont annuellement accueillis.

De **34 700 parties** disputées en 2005, le bowling enregistre en moyenne plus de **50 000 par an**. La **notoriété de « l'Ile Verte »** se confirme donc. Néanmoins, comme tout équipement, il nécessite d'être **régulièrement modernisé pour attirer une clientèle de plus en plus sollicitée.**

Afin d'accroître la fréquentation, **un premier agencement a été réalisé.** Il a été complété, **en 2009, par la construction d'une terrasse et l'aménagement d'un espace brasserie**. Le rayonnement et la fonctionnalité du site ont été **confortés en 2011 avec le réaménagement de l'accueil et la construction d'une réserve-atelier.**

Les aménagements se sont poursuivis avec l'inauguration, en juin 2013, **d'un centre de fitness et de bien-être**. Au sein **de ce nouveau bâtiment de 400 m2**, l'espace « bien-être » comprend une **salle de cardio-training** de **60 m2**, **une salle de fitness** de **130 m2**, un **ensemble de cabines** (sauna infra-rouge, massage…), un **espace vestiaire**, **douches**, **sanitaires** et un **hall d'accueil** commun à l'ensemble des activités.

Plus de **5 000 entrées** ont été comptabilisées en 2013 et plus de **12 000 en 2014. Plus de 130 abonnements annuels** ont été vendus et le succès de l'espace bien être a nécessité l'embauche d'une deuxième « Spa praticienne ».

D'un montant de **1 425 000 € HT,** ces opérations ont bénéficié du soutien de l'**Etat** au titre de la **DETR** à hauteur de **300 000 €,** du **Conseil régional de Picardie** au titre du **FRAPP** à hauteur de **400 000 €** et du **Conseil général de l'Aisne** au titre du **CDDL** à hauteur de **100 000 €.**

En octobre 2013, la Communauté de communes, au terme d'une procédure de Délégation de Services Public, a **renouvelé sa confiance à la SEM « Intégrale » pour les sept prochaines années.**

De ce fait, en 2014, la Communauté de communes **a conforté l'attractivité du Bowling par le renouvellement des scorers et des écrans** pour une enveloppe de près de 40 000 €**. Le délégataire a, quant à lui, investi dans la mise en place de bumpers.**

La promotion touristique du pays du Maroilles et de la Chimay

L'émergence d'une filière autour du tourisme d'affaires

Les actions de promotion et de commercialisation ont débuté dès 2009. Renouvelées en 2013, les **plaquettes de communication,** ont été publiées et diffusées, le **site Internet** mis en ligne. Une forte animation commerciale a déjà permis d'organiser **plus de 240 événements et d'accueillir plus de 9 000 salariés.**

Par ailleurs, l'impact économique de cette activité est loin d'être négligeable, puisque plus de **1 100 000 € de chiffre d'affaires ont été générés entre 2009 et 2014** avec une redistribution de l'ordre de 70% aux différents prestataires locaux (hébergement, transport, restauration, activités).

En **2015,** l'ensemble des actions de marketing sera poursuivi grâce, notamment, à une **base de données qualifiée de plus de 3 800 contacts, la mise en avant de produits à forte valeur ajoutée** (Fort abbaye, la tournée des Gabelous, le rallye des saveurs, …) s'appuyant sur l'identité du territoire sur une **promotion accrue et le renforcement de partenariats locaux durables** (Chimay, Val Joly, Circuit de Regniowez,..).

La valorisation originale du film « Rien à Déclarer »

En **février 2010**, le **poste frontière** de **Macquenoise** a accueilli un **tournage** de grande ampleur. A cette occasion, le site s'est transformé en **un poste de douane** baptisé **Courquain** (douane française)/**Koorkin** (douane belge), principal lieu de tournage de **« Rien à Déclarer ».**

Dès lors, pour ce **territoire** trop souvent **méconnu,** ce **rayonnement** constitue une **opportunité majeure** en termes d'**image** et d'**activités**.

Aux côtés de « Hainaut-Développement », des communes de Momignies et de Chimay et de la Maison du Tourisme du Hainaut, la Communauté de communes des Trois-Rivières s'est alors engagée dans un **projet de valorisation touristique et culturelle.**

Outre **un circuit de visite sur le site de Macquenoise comme le « Ch'ti tour de Bergues »**, **un site Internet** est en ligne pour **informer les visiteurs** sur le potentiel de **Courquain/Koorkin,** le « nouveau pays des Thiérachiens » ! Par ailleurs, les responsables franco-belges ont également **imaginé un circuit GPS** pour **mettre en scène** l'ensemble des **lieux du tournage** à l'aide de **panneaux d'interprétation**.

Naturellement, l'acquisition des anciens bâtiments de la Police de l'Air et des Frontières (PAF) représente la pierre angulaire du projet**. La reconstitution des bureaux utilisés par Mathias Ducatel et Ruben Vandevoorde**, alias Dany Boon et Benoît Poelvoorde, permet depuis mars 2011 l'accueil de visiteurs avec, à la clé, la possibilité de **retrouver** les **ambiances** du film, mais également de **valoriser** l'ensemble des **atouts** de cet **espace transfrontalier,** autrement dit le pays du **Maroilles** et de la **Chimay**.

Depuis son ouverture, **plus de 68 000 visiteurs sont passés par le nouveau poste de douane.**

En 2013 et 2014, un **programme d'animation a** contribué à affirmer l'**intérêt** d'un **site touristique à part entière** (exposition de la 4L customisée, défilés de géants, marché des produits transfrontaliers, et surtout rassemblement de 4L). Le coût total est estimé à 875 700 €, dont 200 000 € pour l'aménagement de l'ancien poste de la PAF. L'animation et le fonctionnement du site sur quatre ans ont été confiés à la SEML « Intégrale » pour un montant de 98 520 €.

Ce projet a été financièrement validé dans la cadre d'Interreg IV entre **l'Europe pour 384 110 €** (50%), le **Conseil général de l'Aisne** et le **Conseil régional de Picardie pour 106 794 €** (13.90%), les communes de **Momignies** pour **10 587 €** (1.38%), de **Chimay** pour **10 587 €** (1.38%), la **Communauté de communes** pour **81 480 € (10.61%), « Hainaut Développement »** pour **45 025 €** (5,86%), et la **Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut** pour **129 646 €** (16.87%).

Depuis quate ans, le site de Courquain a progressivement su **devenir une destination touristique à part entière**, témoignant de l'envers du décor de « Rien à Déclarer » mais aussi de cet univers particulier qu'est la frontière.

Cette fonction de porte d'entrée touristique doit d'ailleurs être renforcée. Elle sera au **cœur du prochain projet** déposé au titre du **prochain appel à candidatures INTERREG V** avec nos voisins belges, du Nord et des Ardennes.

Partie prenante d' INTERREG V

Dès sa réouverture au printemps, **le poste de douane restera pour le grand public le symbole fort des lieux de tournages** de la comédie. Il sera même conforté par une **réorganisation du circuit de visite**, **complété par l'ouverture de nouveaux espaces** et **agrémenté de quelques surprises** autour, notamment, des photos souvenirs !

Le tout nouvel espace accueillera également un point de vente où seront naturellement **valorisés les produits du terroi**r autour du « Maroilles » et de la « Chimay ».

Les événements qui ont (bien) fonctionné (marché du terroir, rassemblement de 4L) seront renouvelés et le tourisme d'affaires qui, depuis quelques années, s'est **progressivement développé au pays du Maroilles et de la Chimay,** sera renforcé.

Ainsi, en positionnant « Courquain » comme **point de départ et d'arrivée de circuits et de boucles thématiques**, le projet déposé dans la cadre d'INTERREG V proposera une **« route des lacs ».**

D'une longueur d'environ **150 kilomètres**, elle reliera le **Nord** (Anor, Val Joly), au **Sud Hainaut** (Lacs de l'eau d'heure et Virelles), avec les **Ardennes** (Signy le Petit) et l'**Aisne** (Base de Blangy). S'y ajoutera un ensemble de boucles annexes : à pied, à cheval et pourquoi pas en vélo électrique. Elles favoriseront ainsi une découverte thématique du territoire (gastronomie, culture, sport, etc).

Ces boucles pourraient même s'effectuer en 2CV ! Ce nouveau projet à développer autour de Courquain **symbolisera la même capacité à innover grâce à la coopération entre** la SEM **« Intégrale »** (basée dans l'Aisne), l'entreprise **« Rétroscapade »** (basée dans les Ardennes), **l'Auberge de Poteaupré** (basée en Belgique) et l'**association des 2CV** (basée dans le Nord).

L'animation, l'accueil et la promotion touristique

L'**évolution** des **comportements** et de l'**économie** bouleverse profondément un **tourisme** qui doit s'adapter aux **exigences locales.** L'enjeu des prochaines années réside donc dans la faculté des collectivités et des organismes publics à **anticiper et à accompagner ces mutations touristiques.**

Cet enjeu demeure essentiel pour la **promotion et la commercialisation des équipements communautaires à vocation touristique et ludique** tels l'Ile Verte, Blangy, l'Abbaye de Saint-Michel et les églises fortifiées.

L'Office de tourisme de Thiérache

A l'échelle du Pays de Thiérache, une étude relative à la **mutualisation** des **offices de tourisme** a abouti en juillet 2014 à **la création d'un E.P.I.C « Office de pôle »** pour l'ensemble de la Thiérache avec trois lieux d'information touristique, dont un à Blangy ou à Courquain.

Ce nouvel office **favorisera la mise en réseau** des **acteurs locaux**, l'**aide à une réflexion stratégique** en coordination avec les **politiques locale**, **départementale** et **régionale. Le montage et la commercialisation de produits touristiques** pour le grand public est également à l'étude.

L'année 2015 marquera la **première année de fonctionnement** et le comité de Direction, composé de treize membres dont deux de la Communauté de communes et du Directeur Général de « Intégrale », veillera au **bon fonctionnement de cette structure avec, notamment, la création d'un site internet performant.**

La **participation de la Communauté de communes pour 2015** peut être estimée à 138 945 € pour un budget total de **515 170 €.**

LES AUTRES PARTENARIATS

Le Pays de Thiérache transformé en PETR

Depuis 1999, les Communautés de communes de la Thiérache se sont engagées dans une démarche de **coopération inter-territoriale** initiée par le Conseil régional de Picardie. Elles ont ainsi signé avec la région et le Conseil général de l'Aisne, une Charte d'aménagement et de développement.

Fort de ces expériences, le Syndicat mixte du Pays de Thiérache a décidé de répondre simultanément à deux appels à candidature : créer une **« Nouvelle économie en Thiérache »** et **« Leader »**, fondés sur la valorisation économique des patrimoines de la Thiérache.

En 2014, **la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM**, a créé un nouvel espace de coopération et de coordination entre les intercommunalités, le **« Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » (PETR).** Nouvel établissement public, il est constitué entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Le **Syndicat mixte** s'est donc **transformé** au quatrième trimestre 2014 en **PETR** et un **projet de territoire** doit prochainement définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il **précisera également les actions à développer** en matière de **développement économique**, d'aménagement de l'espace et de **transition écologique**, conduites, soit par les **EPCI**, soit par le **PETR**.

Pour conduire son action, le PETR doit s'appuyer sur les partenaires locaux.

Au moins **une fois par an**, une **conférence des maires** (article L.5741-1.III du CGCT) réunit les élus des communes situées au sein du PETR. Elle sera notamment consultée lors de l'**élaboration**, la **modification** et la **révision du projet de territoire**.

Un **Conseil de développement territorial** (article L.5741-1.IV du CGCT) réunit également les représentants des **acteurs économiques**, **sociaux**, **culturels**, **éducatifs**, **scientifiques et associatifs**. Cette assemblée sera consultée sur les **principales orientations** du Comité syndical du pôle et pourra donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le coût prévisionnel de l'animation des politiques menées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est estimé à **200 000 € T.T.C**. Il comprend les dépenses de **personnel** (salaires, frais de déplacement, assurances…) et de **fonctionnement** (fournitures, frais de mission, documentation, frais de formation).

Le Pays mène également un programme d'**actions** dans les domaines de l'**habitat**, de l'**environnement** (charte paysagère, protection du bocage,…)**. Financé par l'Europe et le Conseil régional de Picardie,** le **solde** de l'animation et des actions sera bien évidement **réparti** entre les **cinq Communautés de communes** selon la clé habituelle.

Pour l**a Communauté de communes des Trois-Rivières,** au titre de l'année 2015, cette **participation** peut être **estimée à 55 000 €.**

INSERTION, EMPLOI, FORMATION

Depuis 1999, la Communauté de communes s'est engagée aux côtés de **l'Etat** pour porter le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,** chargé d'**accompagner** les **chômeurs** dans un **parcours d'insertion** à partir d'une **formation qualifiante** ou sur la base d'un **contrat de travail supérieur à six mois.** Grâce au **Fonds Social Européen et aux aides du Conseil général,** ce programme a permis d'accueillir 1 026 personnes dont 290 ont bénéficié de sorties positives et 166 sont actuellement en parcours d'insertion.

Poursuivre la dynamique engagée dès 2014

La convention de subvention globale, conclue entre l'Etat et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi des Trois-Rivières, au titre de la gestion du FSE dans le cadre du Programme Européen « Emploi » **s'achève au 31 Décembre 2014.**

Dans le cadre du **Programme Opérationnel FSE 2014 – 2020,** la Communauté de communes a naturellement confirmé sa **volonté** de **poursuivre** cette **dynamique** dans le cadre d'une **nouvelle programmation. La Commission Européenne et le Ministère de l'emploi ont incité les PLIE à se regrouper. Cette démarche s'est donc engagée sur le département. Une structure pivot associant les 4 PLIE du territoire** (Château-Thierry, Saint-Quentin, Vermandois et Trois-Rivières) **assurera la mutualisation de la gestion et portera le nom d'ADPA** (Association Départementale des PLIE de l'Aisne).

Cette plateforme créera une cohérence territoriale et, surtout, facilitera la bonne utilisation des fonds européens.

Un dossier de demande de subvention globale va être déposé en ce sens et, conformément à la circulaire d'architecture de gestion, les quatre PLIE seront force de propositions auprès du département pour la définition de stratégies concertées.

Accompagnement renforcé

Sous réverse de l'obtention de cette nouvelle subvention globale, **le PLIE continuera ses actions dont la poursuite de trois chantiers d'insertion en 2015 :**

- la valorisation économique et touristique des patrimoines naturels,
- l'accessibilité et la rénovation de l'habitat à Hirson,
- l'entretien du petit patrimoine sur le territoire des Trois-Rivières.

Le PLIE continuera de développer l'**articulation entre les bénéficiaires des chantiers d'insertion et les opportunités offertes par la clause d'insertion sociale.**

Développement des clauses d'insertion sociale

En 2014, la clause sociale demeure une **opportunité supplémentaire de construire des parcours professionnels** pour **faciliter l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté**.

Avec plus de **14 000 heures générées** depuis juin 2011, **le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi propose désormais aux entreprises des services de présélection**, **de formation et d'accompagnement des futurs salariés**.

Renforcement de l'accès à l'emploi

Dans la poursuite de l'action déjà initiée, le PLIE cherche également à **optimiser** et à développer de **nouveaux projets complémentaires.**

De ce fait, en 2015, **de nouvelles actions de partenariat avec les différents acteurs de l'Insertion par l'Economique** seront organisées : lutte contre **l'illettrisme**, revalorisation de **l'image de soi** afin de favoriser l'insertion dans le secteur industriel et tertiaire, **initiation à la conduite,** soutien au code de la route et, bien entendu, parcours d'insertion professionnelle.

Dans le même esprit, **le PLIE participe à la mise en place d'actions innovantes** : formation courte en faveur de futurs développeurs du Web.

En effet, l'informatique est, et sera, de plus en plus présente dans de très nombreux objets. Ainsi, **la programmation devient le cœur, « l'intelligence » de tous les appareils connectés du quotidien** mais également des machines de l'industriel, de l'artisan ou du commerçant. A l'instar de l'internet qui, à ses débuts était un simple moyen de partage au sein de la communauté scientifique, **les applications communicantes hommes/machines n'en sont qu'à leurs balbutiements**.

Cette demande croissante s'accompagne par un **besoin rapide de programmeurs** de code, dits du Web (en référence aux langages de programmation utilisés). C'est donc dans la perspective **d'implantation** du centre de formation **« Webforce 3 »** que le PLIE des Trois-Rivières interviendra. Sa **connaissance du public** susceptible d'intégrer cette formation demeure **un atout majeur dans la réussite** de ce dispositif.

Acteur central au service des jeunes de son territoire, grâce à un référent relais en partenariat avec la Mission Locale, le PLIE s'engage également à promouvoir les emplois d'avenir.

Les emplois durables, trouvés par et pour des personnes en **grande difficulté avant d'entrer dans le PLIE apparaissent déjà comme une « victoire » sur la fatalité du chômage de longue durée et aux exclusions**.

Dans un contexte social et économique difficile, la **politique d'insertion des Trois-Rivières s'avère, plus que jamais, indispensable**. Malgré une volonté clairement affichée, il est bien évident que les objectifs fixés ne sauraient, cependant, être atteints sans **le soutien financier** de la nouvelle Programmation **FSE 2015-2020.**

HABITAT ET URBANISME

Renouvellement de l'opération « façades »

L**'habitat constitue une priorité de la Communauté de communes.** L**'opération « façades »** fut **plusieurs fois reconduite** tant son **efficacité** n'est **plus à démontrer.**

Initiée depuis plus de dix-neuf ans sur le territoire, elle aide les propriétaires de logements à valoriser leur patrimoine en accompagnement d'une amélioration du **confort des logements.**

Ainsi, depuis 2002, **242 dossiers** ont **généré** près de **1 923 815 € de travaux** majoritairement injectés dans l'économie locale pour un montant de subventions de **341 058 €.**

Depuis le début de cette nouvelle programmation (2012-2015), **29 dossiers ont déjà été accordés** pour un montant prévisionnel de **l'ordre de 49 213 € de subventions.**

Fort de ce succès, la Communauté de communes envisage de renouveler **l'opération avec un nouvel engagement financier de 150 000 € sur trois ans (2015-2018)** selon des modalités d'intervention qui restent encore à étudier, mais qui pourrait **intégrer** une **dimension énergétique.**

Un nouveau Programme d'Intérêt Général

Cette année, fut renouvelé le Programme d'Intérêt Général (PIG) en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil général de l'Aisne, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache et les cinq Communautés de communes de Thiérache. Ce programme déjà initié dans le passé (2006-2009) a connu un **franc succès**.

Sur le Pays des « Trois-Rivières », **101 dossiers représentant 108 logements** ont reçu un accord de l'ANAH (contre 288 logements sur l'ensemble du Pays de Thiérache). **L'engagement financier de l'ANAH s'est élevé à plus de 936 000 € de subventions, avec près de 207 000 € apportés par la**

Communauté de communes, générant ainsi des travaux au bénéfice, pour une large part, des artisans et des entreprises du territoire.

Ces résultats, bien que positifs, n'ont cependant pas permis de combler le retard qualitatif existant. La Communauté de communes des Trois-Rivières a donc souhaité **reconduire un Programme d'Intérêt Général, pour la période 2014-2017,** et, ainsi **pour profiter pleinement de la dynamique amorcée.**

Cette nouvelle opération, signée le 24 avril 2014, vise toujours à **lutter contre la précarité énergétique** avec un renforcement des financements des travaux d'économie d'énergie, **améliorer la qualité du parc de logements privés**, **généraliser l'obligation d'évaluation énergétique** et améliorer le traitement des travaux lourds.

Ces dispositions bénéficient **d'augmenter les taux d'intervention de l'ANAH** sur certaines cibles (précarité énergétique notamment) avec, également, une **hausse des plafonds de ressources**.

Pour la période **2014-2017**, le PIG prévoit de traiter sur la Communauté de communes, **140 dossiers** pour les propriétaires occupants et **38** pour les propriétaires bailleurs.

Pour l'ensemble de ces **178 dossiers**, pour la période 2014-2017, l'engagement financier prévisionnel de **l'ANAH est estimé à 1 748 750 €,** et la participation financière prévisionnelle maximale de la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, pour cette même période de trois ans, **est estimée à 334 500 €.**

Ces **bonifications** communautaires seront **cofinancées par le Conseil régional de Picardie à hauteur de 50%**.

Le Plan de communication «Habitat »

Conscient de l'intérêt opérationnel des outils de communication sur le territoire, il est aujourd'hui utile de réfléchir à la **définition d'un plan de communication** sur le **concept d'Eco logement et le guide technique de réhabilitation.**

Ce plan est **basé sur l'utilisation optimale du multimédia, une communication dans la presse et une présence dans des lieux stratégiques** (salon, magasins de bricolages,…). Elle comprend notamment la **création d'une page web** dédiée aux projets « Habitat », **la mise en ligne du guide de la rénovation** et la réalisation **d'une série de six films pour illustrer les projets** du territoire.

Estimé à 19 058 € TTC, le budget prévisionnel de cette opération, est cofinancé par les cinq Communautés de communes à hauteur de 45%, **soit une participation prévisionnelle de 2 320 €** et de l'Union Européenne au titre du FEADER (55%).

La planification des documents d'urbanisme : une compétence

La **loi ALUR modifie les échéances municipales et communautaires** tant en ce qui concerne les documents d'urbanisme que pour l'application du droit du sol et la délivrance des autorisations.

Il y a donc un **transfert automatique de la compétence « P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **I**ntercommunal (**PLUi) »** aux communautés, au plus tard, le **27 mars 2017,** sauf minorité de blocage. Evidemment, le transfert peut être opéré à tout moment selon les modalités actuelles de transfert de compétence (L.5211-17 du CGCT).

Dans les **communautés devenues compétente en matière de documents d'urbanisme**, la communauté prend en charges toutes les procédures administratives relatives à l'évolution de ces documents (élaboration, modification, révision…).

Le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **I**ntercommunal **sera donc un passage incontournable pour les Trois-Rivières dès qu'il sera nécessaire de réviser un ou plusieurs PLU de communes membres.**

Au-delà d'impacter financièrement la Communauté, ce transfert **permettra,** à terme, **de faciliter les instructions des autorisations** grâce à un **document unique.**

L'instruction des autorisations d'urbanismes : une nouvelle donne

En matière d'urbanisme, l'instruction vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur et à formuler les propositions à l'autorité compétente à laquelle il incombe **d'organiser l'instruction.**

Cependant, **la nouvelle donne**, fixée par la loi ALUR, **met fin, au 1er Juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat** à toutes les communes dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de plus de 10.000 habitants.

L'Etat appelle donc les collectivités à désormais **assumer l'instruction des autorisations d'urbanismes**. Cette réorganisation locale constitue donc **un enjeu important.**

En effet, dès cette année, il conviendra de prendre le relai de l'Etat soit au travers d'une **solidarité entre les communes**, soit au travers d'une **organisation communautaire** ou, encore, une **instruction mutualisée dans un cadre plus large**.

Expérimentation du concept éco-logement en Thiérache

La Thiérache peut indéniablement se prévaloir d'un **patrimoine naturel** (bocage, massif forestier, eau) **et bâti** (habitat traditionnel, églises fortifiées) **riche et préservé.** Construit en brique rouge, en bois, en pierre bleue, en torchis, en pierre blanche, **l'habitat traditionnel** fait l'objet de mesures de **conservation** et

de **rénovation** (opérations façades…) qui contribuent à **sauvegarder son identité.**

La réhabilitation des logements existants demeure, donc, une priorité avec des opérations initiées depuis plusieurs années (OPAH, opérations d'embellissement des façades des maisons, PIG depuis 2006…). Nombre de maisons traditionnelles ont ainsi retrouvé leur cachet d'antan.

A ce chantier de réhabilitation de l'existant se greffe celui du **développement de la construction neuve, condition sine qua non au maintien de la population** et à l'accueil de nouveaux résidents. Cet essor de la construction neuve est certes, en partie, engagé, mais, **force est de constater, une impression visuelle d'uniformité et parfois même de faiblesse architecturale et fonctionnelle.**

Définir l'éco-construction n'est cependant pas si aisé. Parler **d'habitat écologique, bioclimatique ou encore de maison passive** renvoie en fait à un **unique objectif** : définir une **méthode de construction** permettant d'optimiser les rapports entre l'habitat et son environnement direct tout en privilégiant le confort et des conditions saines pour les occupants.

En 2015, tout sera mis en œuvre pour définir un concept d'éco-logement et le concrétiser. En effet, plusieurs acteurs du territoire ont déclaré leur intention **d'expérimenter** ce projet.

« Picardie Pass Rénovation »

« Picardie Pass Rénovation » est une **initiative du Conseil régional de Picardie**, mise en œuvre par la régie du service public de l'efficacité énergétique. **Jusqu'en 2017**, ce nouveau dispositif sera déployé sur des secteurs précis d'habitation. La Communauté de commune des **Trois-Rivières** a, en effet, été sélectionnée pour **participer** à cette **opération pilote** ensuite généralisée à l'ensemble du territoire picard.

L'accompagnement de « Picardie Pass Rénovation » s'adresse à **tous les propriétaires occupants** ou **bailleurs de logements individuels**, sans conditions de ressources, ciblant en priorité les **particuliers** ne disposant pas d'une importante **capacité de financement** pour réaliser leurs **travaux de rénovation.**

Le principe de l'opération repose sur un **concept simple** : **transformer les économies générées** en travaux d'améliorations énergétiques**.**

Pour déterminer **l'opportunité** de cette **opération** originale, la Région assure un accompagnement technique personnalisé couvrant toutes les étapes de la rénovation : **l'information**, **le conseil** personnalisé, **le diagnostic technique, la définition d'un programme de travaux** d'économies d'énergie, **la consultation** des entreprises, **le suivi** du chantier, et enfin, le **suivi** et le conseil jusqu'à **cinq** ans après la réalisation des travaux.

Ce **dispositif** judicieux sera donc largement utilisé dans **la lutte contre la précarité énergétique**.

AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

L'aménagement des Trois-Rivières repose sur un **principe de cohésion**, de **solidarité territoriale**, de **complémentarité entre villes et villages,** facteurs essentiels d'un **développement équilibré.**

Les communes rurales participent, en effet, **à l'amélioration du cadre de vie.** Elle **renforce l'attractivité** du **territoire.** Elle passe évidemment par le **développement des partenariats** avec les **Conseils général** et **régional.**

Au cours de la Commission permanente du 20 juin 2014, le **Conseil régional de Picardie a** d'ailleurs **validé sa politique régionale d'aménagement du territoire pour la période 2014/2020.** Ces nouvelles orientations se substituent au **FRAPP et au CRA**, en définissant les futures relations avec les territoires picards.

Un aménagement équilibré du territoire

Les opérations éligibles au titre du FRAPP

La **programmation triennale 2009-2011** a notamment permis la **modernisation de l'abattoir d'Hirson** grâce à une aide régionale de **15 030 €,** tout comme l'opération **Valorisation touristique autour du film « Rien à déclarer »,** portée par la Communauté de communes qui **se verra également octroyer une aide régionale** de **66 794 € T.T.C.**

Arrivé à son terme en décembre 2012, et, après deux contractualisations successives (2006-2008/2009-2011), le **Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie a accompagné la structuration des Pays et la mise en œuvre d'un programme d'actions conséquent.**

Les opérations éligibles au titre du CRA

Le **Contrat Régional d'Agglomération,** également signé avec le **Conseil régional de Picardie,** bénéficie, jusqu'au 31 décembre 2013, aux communes de **Buire,** d'**Hirson** et de **Saint-Michel**. Son enveloppe a d'ailleurs augmenté de 25% par rapport à la période précédente, soit un montant **global de 1 200 536 €.**

Le Contrat Régional d'Agglomération 2007-2013 portaient sur neuf opérations dont les aménagements d'une gare **routière** et d'une **liaison** douce entre le **lycée** et le **centre ville d'Hirson**, mais également la rénovation du stade **Albert Aubert** à **Saint-Michel**, une étude sur l'aménagement du **centre ville d'Hirson**, l'aménagement paysager de **l'axe Buire-Hirson**, la création d'une **Maison des associations à Saint-Michel**, la seconde tranche de l'aménagement du **Parc d'activités « Rotonde-Florentine »** à **Buire-Hirson** et la **requalification urbaine** de **l'impasse du Château** à **Hirson**.

Arrivée à son terme, la **programmation du Contrat régional d'agglomération 2007-2013 bénéficie d'un dernier ajustement** lié aux programmes d'aménagement de la liaison douce lycée-centre ville d'Hirson (124.200 €) et à la création d'une Maison des associations de Saint-Michel (67.500 €) **vers trois opérations dédiées aux « logements portés par les bailleurs sociaux » (18.000 €), l'aménagement d'une gare routière à proximité du Lycée Joliot Curie (214.200 €) et la sécurisation des abords du Lycée Joliot Curie (49.500 €).**

La nouvelle politique régionale 2014-2020 : un partenariat renouvelé

Le **contrat territorial d'objectifs (CTO)** 2014-2020 traduit une nouvelle forme de dialogue avec les territoires. Il comprendra, outre la déclinaison des orientations stratégiques régionales au niveau local, et une lecture partagée du territoire. Il reprend **deux axes stratégiques** : les **projets d'échelle régionale** et **ceux intégrés à ancrage local.**

Dès la signature du Contrat territorial d'objectifs entre la Région Picardie et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache (PETR), la Communauté de communes des Trois-Rivières, **intégrée dans le grand projet régional « Porte Verte Européenne »** (axe 1), **pourra bénéficier d'aides régionales abondées par le fonds LEADER.**

Second triennal pour l'enveloppe « CDDL » 2015-2017

Conclu pour une durée de **six ans**, la Communauté de communes des Trois-Rivières s'est engagée dans une démarche de contractualisation en signant le **29 avril 2005** un **Contrat Départemental de Développement Local (CDDL)** avec le Conseil général de l'Aisne.

Calqué sur la durée du mandat, sur **deux périodes** de **trois ans** (2005-2007/2008-2010), le CDDL favorise **l'aménagement du territoire, la modernisation des locaux scolaires** et des **espaces publics.** De même**, il valorise l'identité culturelle et sportive.**

Renouvelé à partir de 2012 sur un phasage pluriannuel (2012/2014-2015-2017), le nouveau cadre d'intervention a été présenté et validé lors de la réunion de l'**Assemblée départementale du 13 février 2012.** Sur ce premier triennal (2012-2014), **trente-quatre opérations** sont **retenues** générant plus de **sept millions d'euros de travaux**. **Seize communes** se verront donc octroyer **1 334 543 € de subventions**.

Parmi les opérations programmées en 2014, les **stades Léo Lagrange et Hébert, d'Hirson recevront 412 712 €, l'aménagement du stade Albert Aubert,** de **Saint Michel, 163 500 €** ou encore **les travaux de rénovation de la salle des Fêtes de Mondrepuis,** ont bénéficié de **164 257 €**.

Concernant la période 2015-2017, **26 dossiers ont été recensés** lors du comité de pilotage du 22 mai 2014 pour une enveloppe de **800 000 € de CDDL**. A cet effet, un Comité de pilotage sera réuni au cours du premier semestre 2015 afin d'en arrêter la programmation.

Ainsi, en 2015, la **Communauté de communes** bénéficiera de cette nouvelle opportunité à hauteur de 300 000 € pour la **création d'un hôtel d'entreprises artisanales** ou dédié aux **nouvelles technologies**.

Amélioration du cadre de vie

Les technologies de l'information et de la communication

Depuis plus de douze ans, **la Communauté de communes joue la carte des nouvelles technologies**. Elle a d'ailleurs poursuivi cette politique volontariste en renouvelant, en 2014, la convention « Picardie en ligne ». Désormais, **deux sites sont labellisés** (Aubenton et Hirson) et **8 autres salles sont réparties sur le territoire**.

Globalement, les résultats sont satisfaisants avec plus de **550 internautes inscrits sur l'ensemble des sites**. Les scolaires fréquentent assidûment ces salles multimédias et **une dizaine de classes (environ 200 élèves) profitent des équipements communautaires mis à leur disposition.**

En 2014, ces actions ont également reçu le concours financier du **Conseil régional**.

Pour compléter l'initiation aux **nouvelles technologies, les animateurs assurent, dans dix communes du territoire, des sensibilisations ouvertes** sur un large éventail d'activités.

Depuis la rentrée et dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires**, la Communauté de communes des Trois-Rivières **participe** également **à l'animation des activités périscolaires**.

L'aménagement numérique des Trois-Rivières

L'**aménagement numérique du territoire** se doit de répondre aux besoins des professionnels et des usagers. La fibre optique et la mobilité 4G installée sur la ville d'Hirson répondant aux attentes.

Pour lutter contre la fracture numérique, à la fois sociale et générationnelle, la solidarité numérique se concrétise par les espaces multimédias mais aussi par **le déploiement du Wifi Libre**.

Après l'installation et le succès de la **première borne Wifi à Aubenton**, notamment auprès des collégiens, une réflexion sera menée sur **l'extension de la Wifi Libre** sur l'ensemble du territoire avec une expérimentation élargie sur **Ohis** et **Wimy**.

Amélioration de la mobilité : HERBUS

Si le renforcement de l'offre en équipements demeure essentiel, le développement de la **mobilité** reste également **déterminant**. A ce titre, la Communauté de communes a naturellement soutenu **l'élaboration** du **Schéma local de transport du Pays de Thiérache** réalisé dans le cadre du **Schéma départemental des transports collectifs.**

Après la désectorisation de l'offre en 2009**,** depuis 2014, **le transport à la demande « HERBUS » propose** une **offre diversifiée**. Il permet désormais d'accéder à l'offre de **services publics** du territoire (MSA, CAF, CPAM…), à l'offre culturelle et de loisirs proposée en Thiérache (cinéma, musées, piscine, bowling…) et ce, en **correspondance avec l'offre de transport départementale et régionale.**

Au titre de l'année 2015, le service continuera à partir de l'offre existante en prenant en charge **la mission de réservation des services** en remplacement de la plateforme Intermodale des transports de l'Aisne (CITA).

Le déficit d'exploitation, estimé à 160 000 € pour 2015, est pris en charge par le Conseil général et le Pays de Thiérache pour sa part résiduelle (50%) avec **une participation de chaque Communauté de communes** de l'ordre de **1,10 €/habitant.**

Des locaux adaptés aux besoins

Les missions progressivement confiées par les vingt-six communes à la Communauté de communes ont **impliqué de nouveaux besoins tant en personnel qu'en surface de bureaux**. Avec la restructuration territoriale en cours, l'action communautaire sera, ainsi, **confortée**.

Locataire place Rochefort depuis sa création, la Communauté de communes a lancé une étude en 2011 sur le **coût** d'**éventuels aménagements**. Les conclusions ont privilégié **l'optimisation de locaux libres, propriétés communautaires.**

L'implantation au Centre d'affaires « Le Sémaphore » au début 2014 à nécessité des **travaux de cloisonnement des bureaux** ainsi qu'un **réagencement global** dont le coût prévisionnel est estimé à **300.000 €.** A terme, l'**économie annuelle** liée au **versement d'un loyer** se monte chaque année à **40.000 €.**

L'agenda d'accessibilité programmé

Depuis la loi du 10 juillet 2014, un nouveau dispositif a vu le jour. Il permet aux communes et aux propriétaires **d'Etablissements Recevant du Public** (ERP) de déroger à l'échéance du 1er janvier 2015 : c'est **l'agenda d'accessibilité programmée** (Ad'AP).

Dans ce cadre, les communes et propriétaires d'ERP doivent proposer un calendrier de leurs **travaux d'accessibilité dans un délai de un à trois ans** et le transmettre au Préfet **avant le 27 septembre 2015**.

La réalisation de cet agenda constitue donc un enjeu pour 2015. C'est pourquoi, après les diagnostics d'accessibilité, la Communauté de communes réfléchit à une **organisation communautaire afin d'assister les communes dans l'établissement de leurs dossiers Ad'AP.**

ENVIRONNEMENT

Le Contrat Global pour l'Eau

Depuis 2000, l'engagement de la Communauté de communes pour la **préservation de la ressource en eau** l'a conduit à s'associer à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans deux opérations de contractualisation successives. Le Contrat rural (2000-2003), puis le Contrat territorial (2005-2010) ont permis la réalisation de **projets significatifs dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable** et de la **préservation des milieux naturels.**

Forte de cette dynamique, pour une durée de quatre ans, la Communauté de communes a donc signé, **aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie** et de **douze autres partenaires**, un nouveau **Contrat Global pour l'Eau.**

Avec un montant prévisionnel de **7,5 millions d'euros HT,** ce contrat est bâti autour de **cinq grands** objectifs : résorber les foyers de **pollution**, améliorer et sécuriser **l'alimentation en eau potable**, gérer et **restaurer** les **milieux aquatiques** et **humides,** améliorer la **connaissance** des **milieux** et compléter leur suivi, et **sensibiliser le public** à la **préservation** de la **ressource en eau**.

Pour la dernière année, ces **objectifs seront naturellement en 2015.**

Raccordement des installations d'assainissement collectif de Saint-Michel

Le programme de travaux débuté en 2011 **s'est achevé** en mars 2014 avec le **démantèlement** de **l'ancienne station** d'épuration de Saint-Michel.

La phase suivante vise à étudier la **restructuration des déversoirs d'orage de Saint-Michel**, en particulier sous la place Rochefort. Le **montant prévisionnel** de l'opération s'élève à **80 000 € HT**.

Réhabilitation d'ouvrages du réseau collectif d'Hirson

Les désordres constatés durant l'année 2014 ont mis en évidence la défectuosité de plusieurs tronçons.

Ainsi rue de la Défense nationale, une canalisation complètement rongée par l'acide sulfurique (H2S) a été partiellement remplacée. Elle devra être complètement changée.

Les avaries constatées sur le poste de refoulement de la rue Alexandre Dumas entraîneront également des travaux de raccordement sur l'émissaire.

De plus, le centre-ville « historique » d'Hirson ne dispose pas d'assainissement collectif. Une nouvelle étude sera donc engagée.

Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Hirson

Avec l'apport d'**effluents** provenant de **Saint-Michel,** le fonctionnement du réseau d'Hirson se trouve **modifié.** Dans le cadre du **renouvellement** de l'arrêté d'autorisation de la station **d'épuration d'Hirson**, dont le périmètre intègre à présent les réseaux saint-michellois, il est nécessaire de réaliser un **diagnostic fonctionnel complet** du système **d'assainissement** de la commune afin de **localiser** et de **quantifier** les dysfonctionnements.

Cette étude permettra également d'appréhender les renouvellements et les financements nécessaires à moyen et long terme.

Le **montant prévisionnel** de l'opération s'élève à **250 000 € HT**.

Modernisation de l'assainissement du quartier Mermoz à Aubenton

L'installation existante, vieille d'une trentaine d'années, a perdu de son efficacité. Malgré de **multiples réparations,** il n'est plus aujourd'hui possible de la maintenir en bon état de fonctionnement. Son **remplacement** s'impose donc pour un investissement de **150 000 € HT**.

Sécurisation de l'alimentation en eau potable

En 2015, la Communauté de communes s'investira dans la lutte contre les pollutions diffuses au sein des **bassins d'alimentation des captages d'eau potable** (BAC). Ce programme élaboré en collaboration avec la **Chambre d'Agriculture de l'Aisne.**

Ainsi, pour la sixième année consécutive, des exploitants agricoles bénéficieront en 2015 de **20 000 €** de **soutien financier** pour des **mesures agro-environnementales** (MAE) visant à **réduire les pollutions diffuses** au sein des bassins d'alimentation de captages.

Concernant la **sécurisation de l'alimentation en eau potable**, l'étude du **Schéma directeur** s'est achevée en 2013. Ces conclusions mettent en évidence **la nécessité de préserver la qualité** (vulnérabilité des ressources aux pollutions diffuses), et de **sécuriser la production** (travaux de réhabilitation d'ouvrages, amélioration du rendement, interconnexions).

En proposant des actions concrètes, ce Schéma directeur, sert de **base aux missions de maitrise d'œuvre**. La Communauté de communes poursuivra, le cas échéant, ses missions **d'accompagnement des syndicats des eaux**.

Projet pilote du Goujon

Un **diagnostic écologique** fut réalisé sur le **Bassin versant du Goujon.** Les différents travaux réalisés ont confirmé la **richesse de ce patrimoine naturel** et défini des **orientations** pour le **préserver**.

Avec l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, plusieurs kilomètres de berges ont ainsi été aménagés et 34 abreuvoirs installés.

Plusieurs journées de sensibilisation organisées, notamment à **Besmont**, en compagnie des exploitants agricoles, des élus et des acteurs locaux ont permis de **mesurer la richesse du milieu** et d'**apprécier les travaux réalisés.**

Dans le cadre de la promotion de ce projet, l**a Communauté de communes continuera d'organiser** ses **actions de sensibilisation** auprès du grand public, des scolaires et des élus.

L'aide à **l'aménagement des berges reste toutefois, un projet essentiel**. Des **études similaires sont actuellement menées, par l'Union des Syndicats de Rivières,** sur d'autres lieux remarquables du territoire : **le Bassin versant du Ton, du Gland et de l'Oise Amont.**

Inventaire des Zones Humides

Un des leviers de préservation de la ressource en eau passe par la **connaissance** et la **préservation** des **milieux humides**.

Actuellement, la Communauté de communes des Trois-Rivières dispose de trop peu de **données précises** sur la **présence**, la **nature** et **les enjeux des zones humides**. C'est pourquoi, elle souhaite **identifier** clairement ses secteurs, les **caractériser** et les **hiérarchiser** afin de mettre en place une gestion adaptée des secteurs à enjeux.

En 2015, une étude de **prélocalisation** des **zones** à **dominante humide** sera donc réalisée en collaboration avec les **Communautés de communes** de la « **Thiérache du Centre** » et des « **Portes de la Thiérache** » de manière à définir une **cohérence hydrographique** et obtenir une **réduction des coûts**.

Le **montant prévisionnel** de l'opération s'élève à **5 000 € HT**. **subventionné à hauteur de 80%** par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Projet « Le Rés'EAU : les jardins s'emmêlent »

En 2014, la Communauté de communes s'est engagée aux côtés de **l'Agence de l'Eau** et du **Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement** dans le programme « Le **Rés'EAU : les jardins s'emmêlent** ».

Ce projet vise **à promouvoir** les **techniques de jardinage sans produit chimique** à travers de la **sensibilisation**, de la **diffusion d'informations** et de la **valorisation de bonnes pratiques** alternatives. **Deux soirées** ont, déjà, **réunis** plus d'une **soixantaine** de **personnes**.

En 2015, **quatre autres soirées** sont proposées ainsi que **six ateliers thématiques** comprenant des **démonstrations** et des **conseils techniques** sur les **pratiques alternatives** de jardinage.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Créé en juillet 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (**SPANC**) assure l'information des usagers, le suivi de la conception, de l'exécution et du **bon fonctionnement** des installations d'assainissement non collectif.

Il est chargé de **l'instruction des demandes** d'urbanisme, des réponses aux **propriétaires** de maisons et d'installations existantes, particulièrement lors de la vente de leur bien, ainsi que du **suivi du bon fonctionnement** et de l'**entretien des installations** réhabilitées.

En 2015, le SPANC poursuivra l'ensemble de ces missions. **La possibilité de relancer des opérations de réhabilitation groupée sera également étudiée,** et ce, en concertation avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La gestion des déchets ménagers

Collecte en porte à porte et déchèteries

Sur le **plan** de la collecte des déchets ménagers en porte à porte, **les tonnages de déchets non valorisables collectés demeurent stables** en 2014 **(+0,1%)**. La part des **tonnages recyclables est, par contre, en recul de 2%,** comme la quantité **de verre collectée de 1,2%.**

En **déchèterie**, le tonnage collecté **baisse lui aussi de 4,3%** avec une réduction plus significative encore de **6,3%** de **la part des déchets destinés à l'enfouissement.** Il conviendra de poursuivre dans cette voie.

D'un point de vue **financier**, le **coût du service** est conforme aux **prévisions**.

Extension de la déchèterie d'Hirson

Les **travaux d'extension de la déchèterie se sont achevés en 2014,** pour un montant total d'**investissement de 819 628 € H.T.**

Ce programme bénéficie du soutien de l'Etat (D.E.T.R) et de l'ADEME pour un montant d'aide total de **314 000 €.** Il sera **complété en 2015 par la construction d'un local de stockage des balles de carton** produites sur le site. Ce local assurera également leur stockage et leur valorisation dans les meilleures conditions techniques et financières.

Cette opération est estimée à **57 000 € HT.**

Augmentation de la participation communautaire à « Valor'Aisne »

2014 devait être la cinquième et dernière année de lissage vers un nouveau mode de contribution **au Syndicat départemental, transférant une part importante des coûts de traitement depuis une part variable assise sur les tonnages enfouis, vers une part fixe à l'habitant.**

Cette évolution se traduit, cependant, par **une nouvelle progression de 3,51% de la participation communautaire versée à « Valor'Aisne ».** Cependant**, l'augmentation de la TVA à taux réduit** applicable à la gestion des déchets, de 7% à 10%, **impacte également cette évolution, la portant à 6,41%.**

En 2015, la part fixe devrait progresser de 1 € HT par habitant afin de financer le programme d'investissement du syndicat, avec notamment la création du centre de tri d'Urvillers, **entrainant une nouvelle augmentation des cotisations de l'ordre de 3%.**

La démarche « Natura 2000 »

La Communauté de communes a été logiquement amenée, à s'engager dans la **démarche « Natura 2000 ».**

Aussi, depuis 2010, elle assure le rôle d'opérateur pour la mise en œuvre de **l'animation des documents d'objectifs du « Massif forestier d'Hirson »**, et **des « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel ».**

En 2014, tout comme en 2013, une **sortie grand public** a été organisée sur les sites. Une **soixantaine de promeneurs** ont ainsi découverts les **richesses floristiques et faunistiques de la forêt de Saint-Michel**.

Une **première lettre d'information** a été diffusée à l'ensemble des propriétaires privées, des collectivités, des associations. Cette lettre a surtout permis de faire connaitre nombre de richesses méconnues**.**

Le **document d'objectifs** du second site des « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel » est **en cours de finalisation.** Des **inventaires complémentaires** sur le domaine privé ont été réalisés au **printemps 2014 de manière à disposer d'une vision plus exhaustive.**

En 2015, la Communauté de communes se réengagera dans la démarche « Natura 2000 » au travers du renforcement de **l'animation sur les deux sites**. Cette **animation** favorisera **l'adhésion des propriétaires concernés**, avec la **signature d'une charte**, de contrats ou de mesures agro-environnementales. De même, les **animations grand public** se poursuivront.

Le cofinancement Etat/Europe prend en charge la totalité du budget alloué.

La GEMAPI : vers une nouvelle gouvernance de l'eau

Au 1er janvier 2016, **la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (G.E.M.A.P.I) devient une **compétence obligatoire** dévolue aux communes avec un **transfert automatique à l'Intercommunalité** dont elles sont membres.

En charge du « petit cycle » de l'eau, les communes et intercommunalités doivent désormais **s'occuper du « grand cycle »** de l'eau. Elles **deviennent** également **responsables de la prévention des inondations.**

La volonté de rationalisation est évidente. Mais la **complexité de la réforme peut rendre sa mise en œuvre délicate.** C'est pourquoi, la loi prévoit que les intercommunalités puissent également déléguer leurs missions à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). C'est le choix le **plus pertinent.**

Cependant, afin de **faciliter cette transition**, il conviendra dans les prochains mois, de **mesurer et d'anticiper les conséquences de cette nouvelle gouvernance.**

ORIENTATIONS FISCALES

Revalorisation de 0,9% des bases

La loi des finances fixe les coefficients 2015 pour les propriétés non bâties et pour les immeubles industriels. Cette revalorisation **des valeurs locatives sert de bases aux impôts directs locaux. Pour 2015, elle est fixée à 0,9%.**

Cette mesure concernera **toutes les propriétés non bâties** et **bâties**.

Pas d'augmentation des taux de fiscalité

Avec la disparition de la Taxe professionnelle, une partie des produits fiscaux a été transformée en dotation et **seul l'Etat** en **maîtrise** l'évolution.

Depuis plus de trois ans maintenant, **l'application de la réforme des collectivités territoriales est entrée en vigueur.** Ainsi, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ont perçu **leurs nouvelles recettes** dans le cadre d'un **« panier fiscal »** comportant la **cotisation foncière des entreprises** (C.F.E), la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (C.V.A.E), une part des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (I.F.E.R), la **taxe sur les surfaces commerciales** (T.A.S.C.O.M) et la part départementale de la **taxe d'habitation** et de la **taxe sur le foncier non bâti**.

La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)

La modification du taux de Cotisation Foncière des Entreprises est liée aux dispositions du Code général des impôts (1636 B sexies I 1.b.) Ainsi, il est possible de le faire varier **dans la limite de l'augmentation du taux moyen de taxe d'habitation** des communes membres ou , si elle est moins élevée, dans la limite **de l'augmentation du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières** des communes membres.

Après examen des données provisoires, l'évolution du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières entre 2013 et 2014 des communes s'élève à **0,08%.** La variation s'établit à **0,04%** pour la **taxe d'habitation**. En outre, les **règles législatives** au titre de la majoration spéciale laisse augurer une possibilité jusqu'à 25,69%**.**

Toutefois, il est proposé de **reconduire le taux de CFE à hauteur de 24,40%.**

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

La **taxe sur les surfaces commerciales est désormais perçue au profit de la Communauté de communes**. Elle est due par **tous les commerçants** exploitant une surface de vente au détail dépassant 400m2 et elle ne s'applique qu'aux établissements dont le chiffre d'affaires annuels est supérieur à 460.000 €.

Compte-tenu de la **faible évolutivité de la ressource fiscale induite par la réforme**, la collectivité a cependant la possibilité de moduler ce produit en appliquant un coefficient limité entre 0,8 et 1,2.

Cependant, là encore, **il est proposé de ne pas utiliser cette possibilité.**

La Taxe d'habitation et les cotisations foncières

La réforme fiscale 2011 a imposé le **transfert à l'intercommunalité de la part départementale de la taxe d'habitation ainsi que le foncier non bâti de la Région et du Département.** La Communauté de communes est donc désormais appelée à **fixer les taux**, **les exonérations** et à **percevoir une (petite) part des impôts ménages**.

Cependant, l'**évolution de ces trois taxes suivent les mêmes dispositions que celles qui régissent les communes** (Article 1636 B Sexies du CGI) et ce, dans le respect de la règle de lien entre les taux. **Les taux ménages peuvent donc être maintenus pour 2015**. En outre, **la revalorisation réglementaire des bases de fiscalité locale peut être estimée à 0,9%.**

Malgré tout, il est proposé de **ne pas utiliser ces possibilités** et de **maintenir les taux à leurs niveaux actuels.**

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)

La contribution au Syndicat Mixte départemental de traitement des déchets **augmentera en 2015**, du fait notamment du **programme d'investissement adopté** en 2012. Cette évolution, de l'ordre de 3%, **impactera sensiblement les coûts du service en 2015** tout comme le **remboursement des annuités d'emprunt** relatif à la nouvelle déchèterie

Toutefois, l'augmentation des bases de la TEOM devrait permettre de compenser cette évolution. C'est pourquoi, il est proposé de maintenir le taux de T.E.O.M. à son niveau actuel de 13,63 %.

Communauté de communes des « Trois Rivières »
Le Sémaphore – Bâtiment C
Espace Rotonde-Florentine
02500 BUIRE

Tél : 03.23.99.35.35 *Fax : 03.23.99.35.36*